



L'aggès quy gallag de ginéma pour les pargannes gourdes et malantandantes, avougles et malvoyantes
L'accès aux salles de cinéma pour les personnes sourdes et malentendantes, aveugles et malvoyantes est par nature complexe et souvent mal adapté. Outre la question de l'accessibilité physique à la salle de cinéma, se pose la question de l'accès à l'œuvre cinématographique pour les personnes privées
de l'image ou du son, les deux éléments constitutifs du film. À travers ce temps de d'information et de formation, l'association Ciné-Sens propose des solutions simples pour accompagner les exploitants vers cette accessibilité.
Ce compte-rendu fait état des éléments qui ont été présentés et/ou énoncés pendant la formation. Il fournit également des exemples et des outils complémentaires à utiliser ou dont vous pouvez vous inspirer.



CINÉ SENS, LE CINÉMA S'OUVRE AUX SPECTATEURS DÉFICIENTS SENSORIELS avec Cécile Dumas

A - Présentation de l'association	p.4
B - Qu'est-ce que le handicap sensoriel ?	p.4
C - Tour de table des pratiques	p.4
D - Vers l'accessibilité	p.4
E - Le principe d'accessibilité	p.5
F - La programmation	p.6
G - La communication	p.7
H - La médiation	P.9
I - Législation	p.11
J - Tableau récapitilatif cinéma et handicaps sensoriels	p.12
K - Annexe	p.14

A - PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association est née à Lyon, grâce à l'implication de professionnels de la filière cinématographique sensibles à la réalité de terrain. Ciné-Sens vise à développer l'accessibilité du cinéma auprès des personnes porteuses de déficiences sensorielles en relayant évènements, initiatives, retours d'expériences, films accessibles aux sourds et malentendants, et aux aveugles et malvoyants afin que chacun puisse profiter, dans les mêmes conditions, du spectacle unique qu'offrent les salles obscures. L'association est soutenue par le CNC et la Région Rhône-Alpes.

B - QU'EST-CE QUE LE HANDICAP SENSORIEL?

Le handicap sensoriel résulte de l'atteinte d'un ou plusieurs sens. Il se caractérise majoritairement par des incapacités issues d'une déficience auditive ou visuelle.

Ce type de handicap entraîne, presque automatiquement, des difficultés de communication et d'intégration sociale de la personne.

C'est pourquoi, la personne handicapée est amenée à développer d'autres moyens de communication et d'information pour s'adapter à la société et à la vie quotidienne malgré son handicap.

La déficience visuelle et la déficience auditive constituent les deux formes de handicap sensoriel.

- La déficience visuelle, désigne les troubles liés à la fonction visuelle. Il existe plusieurs degrés d'atteinte allant de la difficulté à distinguer des objets à une certaine distance, jusqu'à la cécité totale (être aveugle).
- La déficience auditive, traduit une perte partielle ou totale de l'audition, distinguant deux grands types de surdité (surdité de transmission ou de perception) et quatre niveaux de surdité : déficience auditive légère, moyenne, sévère, profonde.

C - TOUR DE TABLE DES PRATIQUES

Toutes les salles présentes sont d'accord pour dire que même si certaines d'entre-elles sont équipées, le matériel est souvent sous-exploité. Il n'y a pas de communication spécifique développée pour des séances accessibles.

D - VERS L'ACCESSIBILITÉ

La mutation de la filière cinéma vers le numérique ouvre de nouvelles opportunités d'adaptation de la séance de cinéma aux handicaps sensoriels. Alors que la copie 35 mm présentait des contraintes

techniques, logistiques et économiques importantes, le numérique simplifie et rend moins coûteuse l'adaptation du film avec des fichiers numériques additionnels.

Les déficients sensoriels représentent un public potentiel nombreux :

Contrairement aux idées reçues, il n'y a pas que des personnes âgées qui sont atteintes de ces handicaps. Bon nombre d'**enfants, adolescents et jeunes adultes** sont porteurs également de handicaps sensoriels.

- 7 millions de personnes sourdes ou malentendantes dont 182 000 personnes avec une surdité totale
- 1,7 millions de personnes aveugles ou malvoyantes dont 207 000 personnes aveugles ou malvoyants profonds

Au total, il y a 8,7 millions de personnes porteuses d'un handicap sensoriel, soit **14% de la population**.

E - LE PRINCIPE D'ACCESSIBILITÉ

1/ Compenser le sens déficient par un autre sens

Les sous-titres pour sourds et malentendants

Pour les sourds et malentendants, la vue est mobilisée, en compensation de l'ouïe déficiente, avec la **VFST** (Version Française Sous-Titrée) ou **ST-SME** (Sur-Titre Sourds et Mal-Entendants).

Ces sur-titres sont diffusés soit sur l'écran visible de tous, soit sur des écrans individuels, smartphones ou tablettes.

Le sur-titrage sourds et malentendants (ST-SME) consiste à retranscrire les paroles prononcées dans le film et à donner des descriptions de l'environnement sonore en utilisant un code couleur qui complète ces informations.

La mise à disposition de ces sur-titres est signalée dans les programmes des cinémas par la mention **VFST** ou **ST-SME.**

Dans les version ST-SME les couleurs ont un sens comme la position à gauche ou à droite de l'écran.

Blanc lorsqu'un personnage parle à l'image

- Jaune lorsqu'un personnage parle hors-champ et les commentaires en voix off
- Rouge pour les indications sonores
- Magenta pour les indications musicales
- Cyan pour les réflexions intérieures
- Vert pour les retranscriptions de langues étrangères

L'audiodescription pour les aveugles et malvoyants

L'ouïe est mobilisée, en compensation de la vue déficiente, avec l'audiodescription diffusée sur des appareils individuels. Une voix off décrit les éléments visuels du film, indispensable pour comprendre et ressentir l'univers général de l'œuvre, contribuant à recréer et à imaginer ce qui passe à l'écran et qui est invisible à l'œil. C'est un travail d'écriture délicat respectant le rythme, le son et l'ambiance du film ainsi que les émotions du spectateur.

2/ Apporter un soutien au sens déficient

Renforcement sonore

Pour les malentendants non appareillés, on renforce le son du film pour mettre en valeur les dialogues dans des **casques individuels**.

Boucle magnétique

Pour les malentendants appareillés, on dirige le son du film vers les appareils auditifs individuels grâce à une boucle magnétique fixe ou portative réglée sur la position « T ».

F - LA PROGRAMMATION

1/ Les professionnels de la filière cinéma, des relais essentiels

Dans le parcours d'un film jusqu'au spectateur, le rôle du producteur est essentiel. En effet, c'est à lui d'anticiper de quelques mois la création de fichiers adaptés pour qu'ils soient prêts pour la sortie en salle. (Ces derniers sont régulièrement demandés pour la diffusion télévisée ou pour l'édition vidéo.) Il devra ensuite transmettre aux distributeurs ces fichiers sur-titrés et audio-décrits pour qu'ils les intègrent dans les différentes versions proposées.

Le distributeur a lui aussi un rôle majeur. Il doit informer les exploitants de l'existence des différentes versions, concevoir et faciliter la mise à disposition des fichiers sur les supports des films (fichiers additionnels disponibles sur le DCP initial ou DCP spécifique par version).

Un dialogue doit s'installer avec les programmateurs de salles pour choisir les versions, les séances, les éventuelles opérations de médiation ou de promotion.

Enfin, un répertoire des films adaptés aux personnes porteuses d'un handicap sensoriel serait un outil d'information utile. Cette idée est actuellement en cours d'étude par le CNC. Des associations comme <u>CinéST</u> ont déjà créé le leur pour la VFST. Il répertorie les films disponibles et les séances accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes. Néanmoins, il n'en existe pas encore pour les déficients visuels...

2/ Jongler avec les contraintes multiples

- > Proposer des séances dédiées (avec un rendez-vous bi-hebdomadaire par exemple) ou bien proposer toutes les séances pour les films disponibles
- Selon les salles équipées et type de matériel
- L'accessibilité des rencontres autour des films
- Films récents et films classiques restaurés
- Des courts métrages adaptés notamment à l'Agence du court métrage
- > La VFST « à la demande » (dans le cas où la salle n'est pas équipée d'un système smartphone)
- Sur demande du public au guichet ou par téléphone
- Informer le reste du public avant la séance des sur-titres à l'écran
- Programmer la version ST-SME pour la séance concernée

Vous pouvez consulter la liste des films disponibles en versions accessibles sur **Cinédi** ou sur le site **Ciné-Sens** dans l'onglet <u>films accessibles</u>, mis à jour régulièrement avec les films en sortie nationale.

G - LA COMMUNICATION

1/ Informer sur la démarche et le principe des séances

- Via un communiqué de presse
- Via des relais associatifs (cf fiche Ciné-Sens)
- Information dans les supports de communication tous publics : site web, magazine, écran dans les salles... (projeter par exemple le clip réalisé par Ciné-Sens, visionnable <u>ici</u> et <u>téléchargeable</u> au format DCP)
- La solution *Accès Libre* : recensez votre établissement et informez le public cible de son niveau d'accessibilité. Plus d'informations en annexe de ce compte-rendu.

2/ Faire connaître le détail des séances adaptées

- Concevoir l'information en se mettant dans la position du spectateur
- Faire circuler l'information via les outils généraux de communication du cinéma : programme, newsletter, site internet, réseaux sociaux, carton numérique, etc...
- Concevoir des outils spécifiques : s'approprier les outils existants et connaître son environnement, mettre des affichages dans son hall d'entrée avec les QR codes de téléchargement de l'application Twavox par exemple, adapter ses cartons numériques
- Être à l'écoute des retours d'expériences, des relais et des spectateurs

Exemples de QR codes que vous pouvez utiliser :

Pour Android:



Pour i-phone:



Pour communiquer avec ces associations relais, Ciné-Sens a réalisé une fiche pratique, consultable <u>ici</u> et à retrouver également en annexe de ce compte-rendu.

Exemple d'adaptation de support de communication :

Carton numérique classique :



Carton numérique modifié pour l'accessibilité avec bande-son additionnelle :



3/ Les associations et relais

- Les associations de porteurs de handicap sensoriel
- Les relais nationaux autour de la culture et/ou du handicap
- Les relais spécialisés locaux : ORL, ophtalmos, ergothérapeutes, écoles, foyers, ESAT, cours de LSF (langue des signes), services sociaux dédiés
- Les médias spécialisés handicap
- Les médias cinéma

> A retenir pour la création de vos cartons numériques :

Pour communiquer avec les malvoyants, éviter les polices avec empatement, éviter d'écrire en gras, utiliser une taille minimum de 24, jouer sur les contrastes, utiliser le logo AD avec une bonne taille

À éviter :

SÉANCE

SÉANCE

trop gras

SÉANCE SÉANCE

pas assez de contraste trop petit

Trop petit

pas visible

À privilégier :



- Pour communiquer avec les non-voyants, ajoutez une bande son
- Pour communiquer avec les déficients auditifs, écrire simplement en toutes lettres, pas de règle typographique spécifique, les logos peuvent être petits

H - LA MÉDIATION

- L'accessibilité au handicap sensoriel : une occasion de s'interroger sur un film et sur le cinéma lors d'actions de médiations inclusives
- Communiquer sur la démarche inclusive et partager avec le public autour de séances adaptées (spot, discussion, atelier, film d'intro)
- Accueillir le public des séances adaptées
- Mettre en place des ateliers de découverte ouverts au tout public

Exemple d'un atelier découverte de l'audiodescription :

Cliquer ici pour visionner la vidéo



I - LÉGISLATION

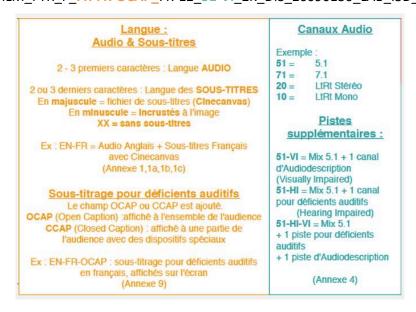
1/ Cadre légal, côté films

Le CNC a défini une nouvelle législation pour les films d'initiative française depuis janvier 2020

- Une obligation, réaliser les versions adaptées pour bénéficier de l'agrément
- Une aide remodelée, en fonction du budget de production du film
- Une concurrence accrue à observer (coût / qualité)

2/ Un système de repérage normé

MON-FILM_FTR_F_FR-FR-OCAP_FR-12_51-VI_2K_DIS_20090130_LAB_i3D_OV



3/ Un cadre technique pour réaliser ces versions

La CST a publié une recommandation technique des livrables DCP pour l'accessibilité à télécharger ici.

J - TABLEAU RÉCAPITULATIF CINÉMA ET HANDICAPS SENSORIELS

Type de han	dicap sensoriel	Solutions possibles	Comment les mettre en place techniquement
Le handicap auditif : les SME	Sourds	Version sur-titrée spécifique (ST-SME avec code couleur)	Version DCP OCAP : les sur-titres s'affichent directement sur l'écran du cinéma Version DCP CCAP : les sur-titres sont retransmis sur tablette et smartphone et bientôt via des <u>lunettes VR spécifiques</u>
	Malentendants		Pour les malentendants non appareillés : Diffusion du son renforcé dans des casques individuels : DCP piste HI (Hearing Impaired)
		Renforcement sonore	The (Treating Impaneu)
			Pour les malentendants appareillés : Diffusion du son du film vers les appareils auditifs individuels grâce à une boucle magnétique fixe ou portative réglée sur la position « T »
	Aveugles		Diffusion de la bande audiodécrite dans des casques individuels : DCP piste VI (Visuel Impaired)
Le handicap visuel	Malvoyants	Audiodescription	

La matériel nécessaire			L'accueil des publics	
Pour la salle	Pour le spectateur	La communication	déficients sensoriels	
Aucun matériel nécessaire supplémentaire	Aucun matériel nécessaire supplémentaire	Diffuser les FA en version sur- titrées / Rajouter le pictogramme sur site, programmes, affiches, cartons numériques / Informer en	 Attirer l'attention avec un signe avant de parler Se placer de face 	
Serveur <u>Doremi</u> + Récepteur individuel (tablette captiview) à fournir au spectateur	Aucun matériel nécessaire supplémentaire	 Montrer le montant à Montrer le montant à S'assurer de la compr 	 Montrer le montant à régler S'assurer de la compréhension du message (avec des gestes 	
Serveur <u>Twavox</u> + box Wifi	Smartphone avec application <u>Twavox</u>		ou par écrit)	
Serveur <u>Doremi</u> + Récepteur individuel (casque Fidélio) à fournir au spectateur Ou Serveur <u>Sennheiser</u> + Récepteur individuel (casque Sennheiser) à fournir au spectateur	Aucun matériel nécessaire supplémentaire	Diffuser les FA en version surtitrées / Rajouter le pictogramme sur site, réseaux sociaux, programmes, affiches, cartons numériques :		
Serveur <u>Twavox</u> + box Wifi	Smartphone avec application <u>Twavox</u> + casque			
Installation d'une boucle à induction magnétique nécéssaire. <u>Plus d'info</u> <u>sur la BIM</u> / info tarifs <u>ici</u>	Le spectateur doit posséder une aide auditive, sinon aucun matériel nécessaire supplémentaire			
Serveur <u>Doremi</u> + Récepteur individuel (casque Fidélio) à fournir au spectateur Ou Serveur <u>Sennheiser</u> + Récepteur individuel (casque Sennheiser) à fournir au spectateur	Aucun matériel nécessaire supplémentaire	Diffuser les FA en version AD / Pour vos cartons numériques, rajouter une bande son qui annonce la séance que vous souhaitez promouvoir Utilisez des typo plus grosses / Jouez sur les contrastes (cf charte graphique accessibilité) Rajouter le pictogramme sur site, réseaux sociaux*, programmes, affiches, cartons	Se présenter Annoncer oralement les gestes effectués (« je vous rends la monnaie », « je vous donne votre ticket », etc) L'aider à se déplacer si besoin (décrire le trajet, proposer son bras, lui indiquer un siège en posant sa main sur dossier)	
Serveur <u>Twavox</u> + box Wifi	Smartphone avec application Twavox + casque	* Sur site et réseaux sociaux, rajouter « audiodescription » en toutes lettres car les lecteurs automatiques ne lisent pas les	> Plus d'infos sur le guide « accueillir une personne déficiente visuelle dans un ERP » Rappel : Les Chiens-guides sont	
		logos (format image non reconnu)	acceptés dans tous les lieux publics, même au cinéma !	



FICHE PRATIQUE

Communiquer avec les associations et relais du handicap sensoriel

Comment procéder?

Concevoir des outils de communication spécifiques (exemples en annexe) :

- Flyers de présentation des séances accessibles et du cinéma
- Mails ou newsletters dédiés à l'accessibilité sensorielle de votre cinéma
- Réseaux sociaux dédiés à votre cinéma, la mise en avant de votre accessibilité
- Mentionner l'accessibilité sensorielle de votre cinéma sur votre site (pictogrammes et/ou explications)
- Communiqué de presse

Communiquer sur vos séances adaptées (exemples en annexe):

- > Sur le principe des séances accessibles (Quels sont les principes de l'audiodescription et du ST-SME ? Quel matériel utilisez-vous ?)
- > Sur le détail de votre programmation (Quels films sont accessibles ? Quelles séances ? ...)

Demander des conseils, échanger sur la programmation, les équipements, la communication et son impact avec les personnes en déficience sensorielle ...

Possibilité d'organiser des séances "tests" de présentation lors de la mise en place d'une solution d'adaptation : observer l'impact de ses séances sur les publics concernés.

A qui s'adresser?

Les associations de porteurs de handicap sensoriel

- Réseaux nationaux avec antennes locales : Apridev, AVH, Urapeda, Faf, Fnsf, Surdifrance, Fisaf ...
- Les associations locales de sourds, malentendants, aveugles et malvoyants.

Les relais nationaux autour de la culture et/ou du handicap

Handicap.gouv.fr, AccesCulture, SurdiInfo, CineST, Retour d'Image, Ciné Ma Différence, Ciné Sens ...

Les relais spécialisés locaux :

➤ ORL, ophtalmo en ville ou à l'hôpital, ergothérapeute, ecoles, foyers, Esat, audioprothésiste, cours de LSF, services sociaux dédiés (Maisons Départementales des Personnes Handicapées), écoles de chiens guides, référents « tourisme et handicap » des départements/régions ...

Les médias spécialisés handicap

handirect.fr, parcoursculturel-sourds.fr, jesuismalentendant.com, surdifrance.org, magazine-declic.com, application I Wheel Share

Les médias cinéma

Ecran Total, Le Film Français, Côté Cinéma ...

Un travail de repérage et de mise en contact réalisé par Ciné Sens est disponible en partie sur le site internet

www.cine-sens.fr, et sur demande de façon plus détaillée.





ACCESLIBRE

https://acceslibre.beta.gouv.fr

Le problème : un manque d'information sur l'accessibilité des lieux ouverts au public

Quels sont vos critères pour choisir un restaurant ? Recommandations, proximité, prix, type de cuisine... Vous avez de la chance parce que 12 millions de Français, soit 20 % de la population, ne se posent jamais ces questions. Il s'agit des personnes en situation de handicap qui, elles, se demandent plutôt : "Vais-je pouvoir franchir la porte ? Vais-je pouvoir stationner à proximité ? Y aura-t-il des commodités adaptées ?"

Comment une personne en situation de handicap fait-elle pour savoir si elle pourra accéder au lieu dans lequel elle souhaite se rendre ? Dans une grande majorité des cas, les informations ne sont pas disponibles sur internet ou ne sont pas fiables. La personne est donc obligée de prendre son téléphone.

"Il n'y a aucune info valable sur internet. Je suis toujours obliqé d'appeler. Quand c'est possible..." Stéphane, handicap moteur (utilisateur fauteuil roulant)

Pourtant, les exploitants de ces lieux, appelés établissements recevant du public (ERP), les services de l'État, les collectivités détiennent des informations. Mais aujourd'hui, ces informations sont émiettées dans différents services, ne sont pas homogènes, et ne sont pas suffisamment mises à disposition du grand public.

La solution : Acceslibre

L'objectif d'Acceslibre est très simple : recenser les établissements recevant du public et informer sur leur niveau d'accessibilité.

Acceslibre vise à permettre à l'usager en situation de handicap de connaître l'accessibilité d'un établissement avant de s'y rendre. L'utilisateur pourra contribuer de manière collaborative à enrichir la base en décrivant un établissement visité ou en faisant un retour sur son expérience.

Pour ce faire, Acceslibre récolte les données d'accessibilité en impliquant notamment les collectivités territoriales et les gestionnaires d'ERP.

Pour les gestionnaires, Acceslibre permettra de mettre en valeur l'accessibilité de leur établissement.

Pour les administrations, Acceslibre permettra d'avoir une vision globale sur l'accessibilité des établissements et, ainsi, de mieux cibler la stratégie à mener pour **faire progresser la politique de l'accessibilité du territoire**.

L'union fait la force!

Dès son lancement, Acceslibre s'est rapproché des acteurs historiques afin de promouvoir la création d'une **base de données commune**, alimentée et partagée par tous.

La création d'une telle base est rendue possible par le travail en cours de **standardisation de la donnée d'accessibilité** des ERP, pilotée par la délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA).

Acceslibre, c'est:

- un format de données simple et qualitatif, compatible avec le projet de standard national, pour décrire l'accessibilité d'un bâtiment ;
- une interface permettant la collecte et l'affichage des données d'accessibilité;
- une base de données ouvertes (open data) et un code ouvert (open source) permettant l'enrichissement et l'essor des applications existantes ainsi que l'éclosion de nouvelles à venir;
- une API (interface de programmation) pour les diffuser auprès d'autres partenaires.

Acceslibre: de nombreux retours positifs

- le gouvernement, qui a fait d'Acceslibre une annonce officielle et un engagement à l'occasion de la Conférence Nationale du Handicap qui s'est tenue le 11 février 2020 ;
- associations de PH partenaires et utilisateurs en situation de handicap qui ont participé à la définition et aux tests utilisateurs du projet

"J'ai trouvé le produit très intuitif. [...] Quand je m'organise j'ai besoin de beaucoup d'informations, et je les ai trouvées sur votre produit."

Corinne, utilisatrice fauteuil roulant, organisatrice sorties

collectivités partenaires :

"Je suis très agréablement surpris par l'exhaustivité des renseignements fournis, qui en + se calquent sur la réglementation officielle. On sent que c'est très professionnel par rapport à l'existant. Bravo..."

Frédéric, mission handicap, Clichy

Association des Maires de France

• Direction Générale des Entreprises, propriétaire des marques "Tourisme et Handicap" et Destination Pour Tous"

À terme..

L'objectif est de disposer et de partager une base de données des caractéristiques essentielles d'accessibilité des établissements recevant du public exhaustive et à jour,

grâce à la mise en commun des données de tous les acteurs de l'accessibilité.

Acceslibre s'inscrit également dans un paysage plus vaste en contribuant à renforcer l'accessibilité de l'ensemble de la chaîne du déplacement, en complémentarité des

données sur la voirie, les espaces publics et les transports.

En respectant le format d'échange commun désigné par l'Union européenne ainsi que le standard de données en cours d'élaboration, Acceslibre garantit une circulation fluide des

informations.

CONTACTEZ-NOUS!

Acceslibre est une start-up d'Etat au sein de la Fabrique du numérique, l'incubateur des ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Il s'agit d'un service public porté par du pôle ministériel MTES / MCT-RCT, sous le pilotage de la DMA (délégation ministérielle à l'accessibilité) et les directions départementales des territoires (DDT) du Rhône et des Hauts-de Seine :

acceslibre@beta.gouv.fr

https://acceslibre.beta.gouv.fr

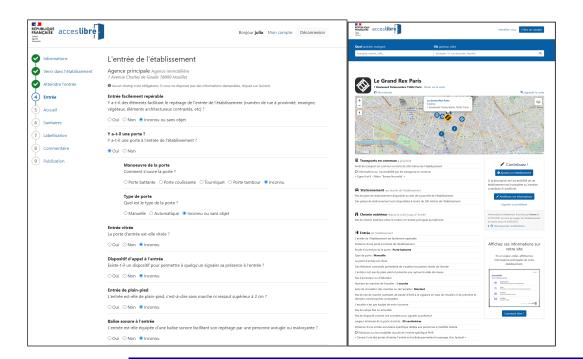




le Vous souhaitez créer votre fiche et augmenter votre visibilité sur le web?

Pour ce faire, rien de plus simple... rendez-vous sur acceslibre :

- > créez un compte utilisateur
- ajoutez votre établissement en remplissant le formulaire de contribution d'une quinzaine de questions qui sont toutes facultatives.



Pour créer votre fiche sur acceslibre en 5 min chrono!

Oui d'accord ... mais ? A quoi serviront ces informations ?

Les données d'accessibilité collectées ont vocation à être diffusées sur les autres sites à forte visibilité. En effet, les grandes plateformes du web pourront venir puiser l'information sur acceslibre info et afficher les informations d'accessibilité de votre établissement - en plus de celles habituellement affichées, telles que votre adresse, vos horaires d'ouverture, votre numéro de téléphone etc.

Mon établissement n'est pas accessible...

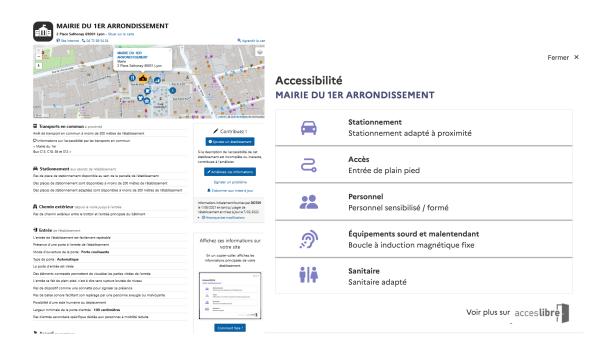
La plateforme n'a pas vocation à évaluer l'accessibilité de votre établissement. D'autant que votre établissement n'est peut être pas accessible à une personne en fauteuil roulant mais accessible à une personne aveugle. Le but d'acceslibre est de permettre aux personnes en situation de handicap d'anticiper leurs déplacements. Il n'y a pas de jugement "accessible ou non" à l'issue de votre enregistrement, ce n'est que de l'information factuelle sur l'accessibilité, essentielles aux personnes en situation de handicap.

Que faire si mon établissement est déjà rentré sur acceslibre ?

Rendez vous sur <u>acceslibre</u> et renseignez le nom de votre établissement ainsi que sa localisation, vous pourrez visualiser la fiche de votre établissement et l'améliorer si besoin. Vous pouvez aussi vous abonner à votre fiche afin d'être notifié si un contributeur la modifie.

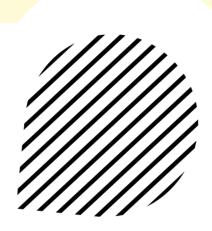
Comment mettre en avant l'accessibilité de mon établissement ?

Nous avons développé un widget qui vous permet d'afficher sur votre site, en un copier-coller, les informations principales d'accessibilité de votre établissement.



Pour créer votre fiche sur acceslibre en 5 min chrono, c'est par ici

Contacter l'équipe





Acap - pôle régional image

8 rue Dijon - BP 90322 80003 Amiens cedex 03 22 72 68 30 info@acap-cinema.com

www.acap-cinema.com



Ciné-Sens

Pôle PIXEL - 24 rue Émile Decorps 69100 Villeurbanne 06 47 80 61 82 contact@cine-sens.fr

www.cine-sens.fr





